



**La redynamisation de système fiscal algérien : Les mécanismes de compensation de la baisse des recettes de la fiscalité pétrolière période 2014-2017**

**The revitalization of the Algerian tax system: Compensation mechanisms for the drop in oil tax revenues**

**Ouali ARKOUB<sup>1\*</sup>**, Université M'Hamed Bougara Boumerdes (Algérie), o.arkoub@univ-boumerdes.dz

**Mohamed BOUDALI**, Centre universitaire Ali Kafi Tindouf (Algérie), arkoub.boudali@hotmail.fr

**Moussa BOUCHENEB**, Université M'Hamed Bougara Boumerdes (Algérie), m.boucheneb@univ-boumerdes.dz

<b>Réception 05/05/2021</b>	<b>Acceptation: 08/06/2021</b>	<b>Édition: 30/06/2021</b>
-----------------------------	--------------------------------	----------------------------

**Résumé :**

À l'instar des pays rentiers, l'Algérie continue de vivre des crises cycliques en raison de l'instabilité des prix du pétrole sur le marché international, car l'économie algérienne dépend, entièrement, des revenus pétroliers. Ces derniers, représentent toujours la plus grande partie des recettes du trésor public et, comme l'offre est rigide et nécessite des efforts, des ressources humains et matériels et une période relativement longue.

La correction de la situation financière du pays nécessite la recherche des ressources rapides pour financer le trésor public, et les autorités publiques doivent réorienter les efforts pour augmenter et soutenir les recettes du trésor en termes de l'impôt et taxes.

Dans cet article, nous analysons les mesures prises par le gouvernement algérien pour redynamiser le système fiscal et le rendre plus rentable, dans le but de compenser la baisse des recettes pétrolières résultant de la baisse des prix du pétrole à partir de 2014.

**Mots-clés :** Fiscalité pétrolière ; Prix du pétrole ; Système Fiscal ; Recettes Publiques ; Impôts et Taxes.

---

\* **Auteur correspondant:** Ouali ARKOUB

**Abstract:**

As a rentier state, Algeria continues to experience cyclical crises due to the instability of oil prices on the international market, because the Algerian economy depends entirely on oil revenues. The latter, still represent the largest part of the revenue of the public treasury, as the offer is rigid, and requires effort, human and material resources and a relatively long period.

The correction of the country's financial situation requires the search for quick resources to finance the public treasury, and the public authorities must redirect efforts to increase and support the revenue of the treasury in terms of taxes.

In this article, we are interested in the efforts made by the Algerian government, through the measures taken to revitalize the taxation system and make it more profitable, with the goal of compensating for the drop in oil revenues resulting from the fall in oil prices since 2014.

**Keywords:** Oil Taxation, Oil Price, Taxation System, Public revenues, Taxes.

## 1. INTRODUCTION

Depuis 2011, les prix du pétrole ont connu une stabilité et une hausse vertigineuse, **le prix moyen du baril entre 2011-2014 était à 105 dollars** à cause de la forte demande mondiale pour ce produit stratégique, à titre d'exemple, les pays émergents ont connu une croissance économique, la Chine, par exemple, contribue à plus de 70% de la consommation mondiale, ce qui a fait monter les prix. Les pays exportateurs ont profité de cette augmentation et ont accru leurs investissements en explorant et en recherchant de nouveaux puits de pétrole afin d'augmenter la production et de bénéficier de prix élevés, cela a entraîné une augmentation de l'offre de pétrole sur le marché mondial.

D'un autre côté, de nombreux pays ont connu au cours de cette période un ralentissement de la croissance économique et la détérioration des conditions politiques dans certains pays exportateurs comme l'Irak et la Libye, ce qui a contribué à l'exploitation aléatoire des champs pétroliers et au soutien de l'approvisionnement en pétrole, entraînant une nouvelle baisse des prix du pétrole, où le prix du baril a chuté à 29 Dollars au début de 2016.

L'économie nationale a souffert d'une forte baisse des revenus due à l'impact de l'effondrement des prix du pétrole et de l'aggravation du déficit de la balance des paiements, ce qui a conduit les autorités à puiser dans le fond de régulation, dont les ressources ont été fortement dégradées et les réserves en devises diminuées. Face à cette situation, les pouvoirs publics ont dû trouver des solutions rapides pour financer le trésor public et faire face à la crise pétrolière.

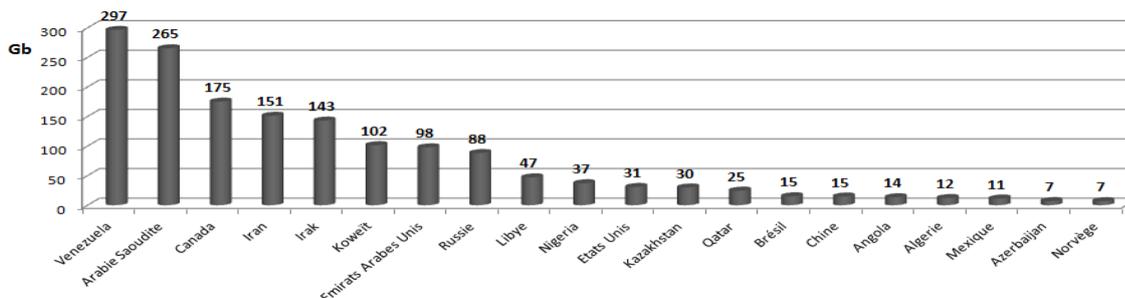
La question principale à poser est : **Quelles sont les mesures prises par le gouvernement algérien pour rendre le système fiscal plus rentable afin de compenser la baisse des recettes de la fiscalité pétrolière ?**

## 2. L'importance des prix du pétrole dans l'économie algérienne

### 2.1 La position de l'Algérie sur le marché pétrolier

La figure suivante montre le classement des pays producteurs de pétrole en termes de réserves prouvées :

**Figure N°01** : Classement des vingt premiers pays en termes de réserves prouvées de pétrole



**Source** : Benoît Thévard, 2012, P 6.

La figure ci-dessus montre que le Venezuela se classe premier en termes des réserves prouvées de pétrole avec 297 milliards de barils (**après** l'intégration de gaz de schiste dans les réserves prouvées), devant l'Arabie saoudite en deuxième position qui était les dernières années en tête de liste des pays en termes de réserves avec 265 milliards de barils. On peut observer à travers ce classement que la taille des réserves est largement dominée par les pays du Moyen-Orient, tels que l'Arabie saoudite, l'Iran, L'Irak et le Koweït, et les pays de continent américain, tandis que les pays africains sont encore quelque peu éloignés, le Nigeria se classe dixième au niveau mondial, L'Angola occupe la seizième place, tandis que l'Algérie se classe dix-septième mondialement avec 12 milliards de barils seulement. (Thévard, novembre 2012)

## 2.2 L'évolution de prix de pétrole et de PIB en Algérie

Le tableau suivant présente une comparaison entre l'évolution des prix du pétrole et l'évolution du PIB en Algérie :

**Tableau N°01 :** Comparaison entre l'évolution du PIB et les prix du pétrole en Algérie

Année	PIB	Prix moyen du baril
2005	7544,1 Milliards DZD	50,9 Dollars
2006	8463,5	61
2007	9389,6	69,04
2008	11043,7	64,1
2009	9968	60,86
2010	11991,6	77,33
2011	14519,8	107,46
2012	15843	109,45
2013	20900	105,87
2014	21400	96,29
2015	16480	49,49
2016	15610	40,68

**Source :** Ministère des Finances, et Ministère de l'Énergie et des Mines, 2016.

Les prix moyens du baril de pétrole sont restés stables de 2006 à 2010, **en 2008 les prix de pétrole ont connu deux scénarios un record sans précédent 148 dollars en juillet 2008, contre une chute drastique, de décembre 2008- à juin 2009 avec un prix moyen de 40 dollars**, les prix du pétrole ont connu une augmentation inattendue entre 2011 et 2013, lorsque le prix du baril de pétrole a atteint la moyenne de 109,45 \$ en 2012.

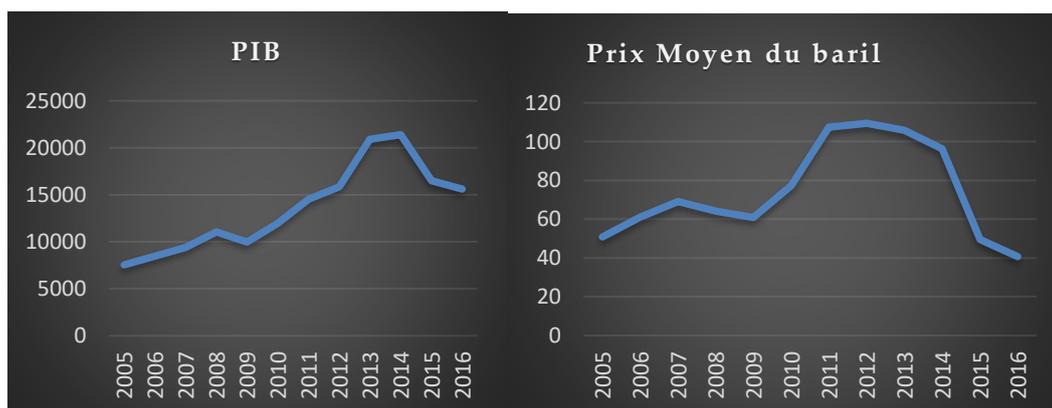
En effet, La raison de l'amélioration des prix est due au facteur de demande croissante, car les pays émergents ont connu une croissance économique accrue, en particulier la Chine, qui a contribué à 70% de la consommation mondiale de pétrole entre 2000 et 2014, **mais à partir de 2014, la Chine a connu, à plusieurs reprises, un**

ralentissement de la croissance économique, et les attentes concernant la baisse du taux de la croissance économique en Chine ont engendré la baisse des prix du pétrole à un niveau record en janvier 2016, quand il a atteint 29 \$ le baril, mais ensuite les prix du pétrole se sont améliorés après la disparition des inquiétudes concernant les taux de croissance en Chine. (Ellwanger, Sawatzky, & Zmitrowicz, automne 2017)

En outre, d'autres facteurs ont contribué à la baisse du prix du baril, notamment l'exploitation des nouveaux puits découverts au cours de la dernière décennie au Moyen-Orient et en Afrique d'Ouest, ce qui a entraîné une augmentation des réserves de pétrole suivie d'une augmentation de l'offre, et d'autre part, l'économie mondiale est entrée dans la phase de stagnation économique, Ce qui explique indirectement le bas prix du baril, car la faible croissance économique génère une faible demande de pétrole. (fioulmarket , 2016)

Les données du tableau précédent peuvent être représentées dans la figure ci-dessous :

**Figure N°02 :** Dépendance du PIB de l'Algérie du prix du baril de Pétrole

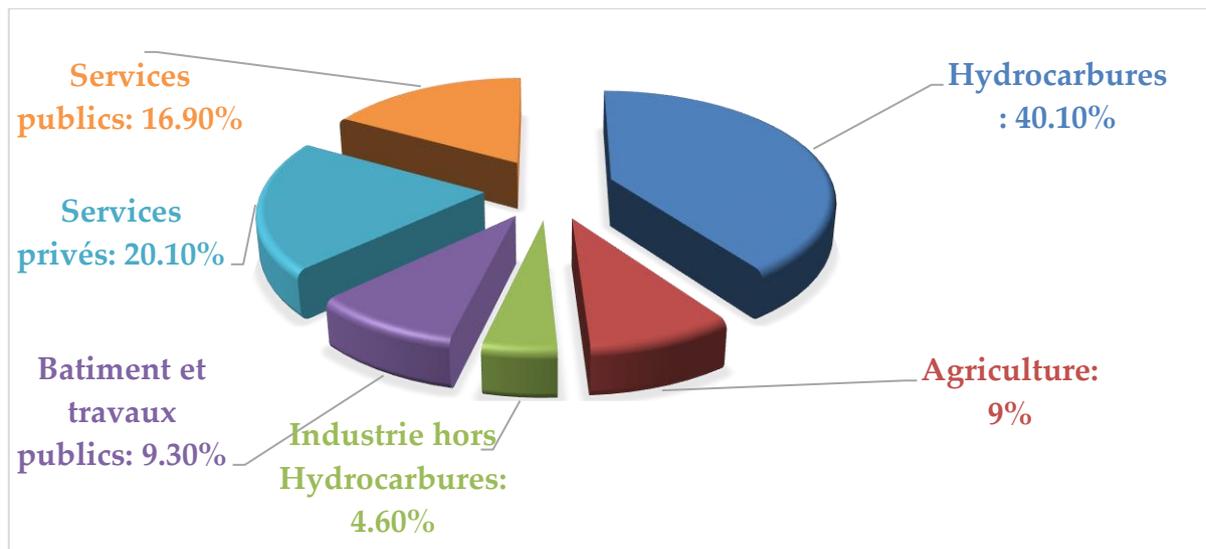


**Source :** Elaboré par les auteurs en utilisant les données du tableau N°01.

La figure ci-dessus montre qu'il existe une grande congruence et similitude entre la courbe des prix du pétrole et la courbe de croissance du PIB en Algérie au cours de la période 2005-2016, ce qui confirme largement la dépendance du PIB de l'Algérie des revenus pétroliers, et que toute fluctuation du prix du pétrole se reflétera fortement sur le PIB algérien.

Cette dépendance peut être illustrée plus clairement dans la figure suivante :

**Figure N°03 :** Répartition du PIB par secteur d'activité pour l'année 2012



**Source :** Élaboré par les auteurs sur la base de rapport de la Banque d'Algérie de 2012.

D'après la figure, il est clair que le secteur des hydrocarbures contribue de manière significative à la croissance économique en Algérie (40% du PIB), et que toute fluctuation dans ce secteur affectera directement le PIB, en d'autres termes, toute baisse des prix du pétrole entraînera inévitablement une baisse importante du PIB algérien. (Banque d'Algérie, 2012)

### 2.3 L'impact de la crise pétrolière sur l'économie algérienne

En raison de la dépendance de l'économie algérienne vis-à-vis du prix du baril de pétrole, la récente baisse des prix du pétrole a considérablement affecté les indicateurs de l'économie nationale, et ce depuis le début de juillet 2014, lorsque le déficit budgétaire de l'État a été considérablement exacerbé, ce qui a conduit

Le gouvernement à revenir au fonds de régulation après la baisse des réserves de devises afin de financer les interventions publiques.

Sur le plan monétaire, la détérioration des prix a entraîné une baisse sensible de l'excédent de liquidité, tout comme la valeur de la monnaie nationale, notamment face au dollar américain. En 2015, la baisse des prix du pétrole de 47,1% a entraîné une contraction des revenus des exportations de pétrole de 43,4%, qui ont enregistré 33,08 milliards de dollars contre 58,46 milliards de dollars en 2014.

Quant à la balance commerciale, elle a enregistré un déficit de 18,08 milliards de dollars en 2015, et les réserves de change ont diminué de 38,81 milliards de dollars, passant de 178,94 milliards à la fin de 2014 à 144,13 milliards à la fin de 2015, et les réserves de change ont continué de baisser, enregistrant 114,14 milliards à la fin de 2016, alors que la balance des paiements de la même année enregistrerait un déficit de 26,03 milliards de dollars. (Banque d'Algérie, 2017)

### **3. Présentation de système fiscal algérien**

Le système fiscal algérien est un système généralement déclaratif sous réserve de contrôle et de vérification de l'administration fiscale. Il se compose de deux grandes parties différentes. La première partie s'attache à la fiscalité ordinaire. Cette dernière s'applique sur les activités pratiquées par les contribuables que soit des personnes physiques (entreprises) ou morales (sociétés), elle est constituée de la fiscalité directe et indirecte. La deuxième partie s'intéresse à la fiscalité pétrolière qui vise les produits pétroliers ainsi que les activités qui touchent au secteur des hydrocarbures.

La réforme fiscale de 1992 a entraîné trois nouveaux impôts à savoir la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), l'institution de l'Impôt sur les Bénéfices des Sociétés (IBS) et la création de l'Impôt sur le Revenu Global (IRG). De surcroît, la politique fiscale algérienne, après la réforme de 1992, s'est suivie d'un processus permanent de réforme, de modernisation et de reconstruction de l'administration fiscale qui ont accompagné les différentes périodes de croissance économique. (Mahtout, 2019, p. 132)

#### **3.1 La mise en œuvre du système fiscal**

La fiscalité est le moyen moderne par lequel les pays et les gouvernements interviennent pour pousser le mouvement de développement, en introduisant de nombreuses mesures afin d'activer, d'améliorer et de moderniser le système fiscal dans le cadre de stimuler la politique économique. Donc le système fiscal est souvent devenu le principal pilier pour atteindre les objectifs économiques du Pays.

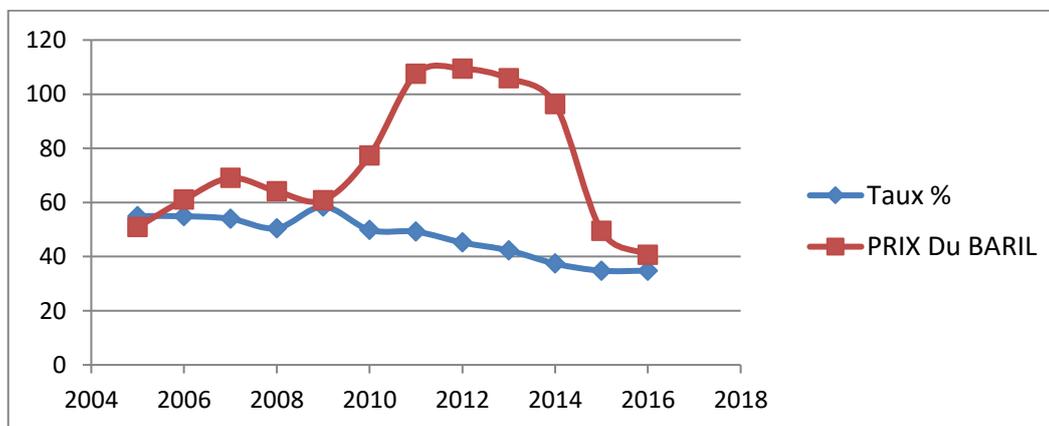
Le système fiscal efficace, c'est le système qui peut atteindre ses objectifs de manière équilibrée sans conflit, c'est-à-dire sans que l'objectif économique n'affecte l'objectif financier. Dans plusieurs cas, la politique économique doit prévoir des exonérations et des facilités, totales ou partielles, pour certains secteurs d'activité. Le système fiscal efficace est celui qui peut fournir ces exonérations sans nuire aux avantages de l'État et en tenant compte des objectifs sociaux, et l'efficacité du système fiscal est mesurée en comparant le résultat estimé avec le résultat réel des déductions fiscales. (Boukhari & Touat, 12, 13 mai 2014)

**Tableau N°02 :** Le taux de la contribution de fiscalité pétrolière aux recettes publiques au cours de la période 2005-2019 (Unité Monétaire : Mrd DZD)

Années	Recettes de la fiscalité pétrolière	Recettes globale	Taux %
2005	899	1635.83	54,96
2006	916	1667.92	54,92
2007	973	18.02.6	53,98
2008	971.20	1924	50,48
2009	1628.50	2786.60	58,44
2010	1535.80	3081.50	49,84
2011	1472.40	2992.40	49,20
2012	1561.60	3455.65	45,19
2013	1615.90	3820	42,30
2014	1577.73	4218.18	37,40
2015	1722.94	4952.70	34,79
2016	1682.55	4747.4	34,79
2017	5635.51	22001.20	39,40
2018	2776.21	6714.26	41,35
2019	2714.46	6507.90	41,71

**Source :** Les lois de finances 2005-2019.

**Figure N°04 :** Dépendance des recettes publiques du prix du baril de pétrole



**Source :** Élaboré par les auteurs selon les données des tableaux N°01 & N°02.

Il ressort du tableau et du graphique ci-dessus que le prix du baril de pétrole a connu des hausses significatives à partir de 2005, ce qui a conduit à la croissance des recettes pétrolières et par conséquent à l'augmentation de la fiscalité pétrolière, où le taux de sa contribution financière aux recettes publiques a atteint une contribution moyenne de 53% au cours des dix années de 2005 à 2010. À partir de 2010, la contribution de la fiscalité pétrolière dans les recettes publiques de l'état a diminué malgré le prix du baril dépassant le seuil de 100 \$, et cela peut être dû aux grands projets achevés par l'état entre 2010 et 2013 qui ont conduit à une reprise des investissements et donc à une augmentation des

recouvrements de la fiscalité ordinaire.

À partir de l'année 2014, les prix des hydrocarbures ont connu une baisse successive à partir de juin, où le prix du baril de pétrole a reculé jusqu'à ce qu'il atteigne moins de 50 \$ au début de l'année 2015, ce qui a entraîné une baisse des recettes de la fiscalité pétrolière et par conséquent une diminution du taux de sa contribution aux recettes publiques d'état, qui a atteint 34% en 2015. Ce taux de contribution a ensuite augmenté à nouveau à partir du début de 2017, et cela peut être dû à une légère amélioration du prix du baril de pétrole, ainsi qu'aux mesures prises par le gouvernement pour augmenter le recouvrement fiscale.

## **3.2 Nouvelles mesures pour augmenter les recettes fiscales**

### **3.2.1 Dans le domaine du contrôle fiscal**

#### **3.2.1.1 La flagrance fiscale**

La flagrance fiscale est une procédure de contrôle non autonome qui s'effectue dans le cadre des droits de visite, d'enquête, de saisie, de communication ou de contrôle, et qui permet à l'administration fiscale d'intervenir pour stopper un délit de fraude fiscale en cours lorsque suffisamment d'indices sont réunis en intervenant avant même l'échéance des obligations déclarative (Raouya, 2013, p. 2). Cette procédure est utilisée dans les cas suivants :

- S'abstenir de déclarer au niveau de l'administration fiscale ;
- Émettre des factures et des documents qui ne correspondent pas aux biens ou services fournis ;
- Achat de biens ou de marchandises sans factures ;
- Transférer des avantages fiscaux à une destination autre que sa destination légale ;
- Violations liées à la législation fiscale ainsi qu'au travail ;
- Présentation de documents et de pièces comptables qui privent la comptabilité de sa valeur probante ;
- Utilisation des logiciels de comptabilité à des fins de fraude.

Les objectifs de la procédure de flagrance fiscale varient du constat de la fraude fiscale jusqu'à la sécurisation des recouvrements en passant par un contrôle très rigoureux des activités éphémères. (Raouya, 2013, p. 4)

#### **3.2.2 Rééchelonnement des dettes fiscales**

L'article 90 de la loi de finances pour 2017 prévoyait les modalités de rééchelonnement des dettes fiscales au profit des institutions en difficulté financière et incapables de payer les droits fiscaux et les amendes qui leur ont été infligées, Le

rééchelonnement des dettes fiscales est ouvert à toutes les entreprises, quel que soit, leur statut juridique (entreprises individuelles, sociétés de droit algérien, EPIC), leur régime d'imposition (réel ou forfait) ou encore leur activité (production, travaux, services et achat-revente), qui ont des dettes fiscales grevées de pénalités, et qui se trouvent en situation de difficultés financières.

Les dettes fiscales concernées par le rééchelonnement sont celles qui se rapportent à des impositions exigibles et revêtent un caractère définitif, c'est-à-dire les impositions ne faisant pas l'objet de contestation ou celles pour lesquelles toutes les voies de recours contentieuses ont été épuisées. La Période de rééchelonnement de la dette est déterminée par le receveur des impôts, Cela dépendra du montant de la dette à condition qu'elle ne dépasse pas 3 mois. (Raouya, Le rééchelonnement des dettes fiscales des entreprises en difficultés financières des facilitations fiscales substantielles, 2017)

Le mécanisme de rééchelonnement des dettes des entreprises est venu pour augmenter le recouvrement et financer le Trésor public avec la dette fiscale impayée, car les entreprises rééchelonnées bénéficient de l'annulation des amendes résultant du paiement tardif des droits, ces dispositions réduiraient la fraude et l'évasion fiscales.

### **3.2.3 Rééchelonnement des dettes fiscales**

#### **3.2.3.1 Suppression du régime de la déclaration contrôlée**

La baisse des prix du pétrole à partir de 2014 a conduit le gouvernement à reconsidérer les régimes d'imposition appliquée aux contribuables, par exemple, le régime de la déclaration contrôlée (BNC) qui s'applique aux professions libérales, a été abrogé conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2015, ce système était auparavant appliqué aux bénéficiaires non commerciaux, tels que les revenus dérivés du travail des comptables, des avocats, des médecins et d'autres professions qui dépendent du travail intellectuel, et s'appliquent à ces professions un taux de 20% en tant qu'impôt sur les bénéficiaires des professions libérales.

Les contribuables soumis à ce régime sont tenus de fournir un bilan abrégé série (G13) Comprend les frais et les recettes, mais après la suppression de ce régime, les contribuables soumis, ont été intégrés soit au régime réel soit au régime de l'impôt forfaitaire unique (IFU).

Quant au régime simplifié appliqué aux contribuables qui réalisent un chiffre d'affaire entre 10.000.000 DZD et 30. 000. 000 DZD a également été annulé.

La suppression du régime de la déclaration contrôlée (BNC) visait essentiellement à préserver les recettes fiscales de l'État, car de nombreux cas d'évasion et de fraude fiscale ont été enregistrés parmi les médecins, les avocats et les contribuables soumis au régime

évoqué. Il est donc dans l'intérêt de l'État de les inclure dans le régime de l'impôt forfaitaire unique (IFU), et de garantir des recettes dans la limite de 12% des chiffres d'affaires réalisés par ceux-ci.

De plus, les contribuables relevant de régime (BNC) et du régime simplifié, déclareraient d'autres impôts et taxes (TVA, TAP, IRG Salair) chaque 3 mois, et Le transfert vers le système réel garantit au trésor des recettes chaque mois au lieu de chaque 3 mois.

### **3.2.3.2 Modification du régime de l'Impôt Forfaitaire unique**

Il s'agit d'un **impôt forfaitaire unique**, facile à appliquer, basée sur deux taux de 5% pour les activités d'achat et revente et de production et de 12% pour les services. Il est venu remplacer l'ancien système et compenser trois impôts : impôt sur le revenu (IR), la taxe sur l'activité professionnelle(TAP) et la taxe sur la valeur ajoutée(TVA).

Cependant, les procédures d'imposition et de paiement de cette taxe ont été modifiées, le délai de souscription pour la licence de l'impôt forfaitaire unique étant prolongé de 01 janvier au 30 juin au lieu de 01 février, en plus de faciliter les procédures de paiement de l'impôt, où le contribuable peut payer le montant total avant le 30 juin ou Il choisit de le payer en partie, pourvu qu'il paie la moitié du montant avant le 30 juin, et que le deuxième semestre soit payé en deux parties, à condition que le deuxième semestre soit payé avant la fin de l'année.

Les contribuables qui peuvent bénéficier du soutien de l'Agence Nationale pour le Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ), de la Caisse Nationale d'Assurance-Chômage (CNAC) ou de l'Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit, ont été soumis au régime de l'Impôt forfaire unique pour les contribuables qui réalisent un chiffre d'affaire n'excède pas 30 000 000 DA. (Raouya, L'impôt forfaitaire unique, Une simplification significative des procédures, 2017)

La dernière mesure vise à réduire le volume des coûts des avantages fiscaux qui sont devenus une charge pour le trésor public. Le tableau suivant présente les coûts des avantages fiscaux pour les différents impôts et taxes que le trésor a encourus ces dernières années.

**Tableau N°03 :** Coûts des avantages fiscaux pour la période 2010-2015 (Unité Monétaire : Million DZD)

Année	TAP	IBS	TVA
2010	1345	13381	78942
2011	4159	3623	80881
2012	2890	1873	135308
2013	2804	2971	88068
2014	3721	6741	95509
2015	3669	6090	97787

**Source :** Ministère des Finances.

Le tableau ci-dessus montre les coûts des avantages fiscaux pour les impôts les plus importants appliqués aux entreprises algériennes, et on note que l'année 2012 a été l'année où l'état a dépensé une somme d'argent plus importante, car les coûts fiscaux de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) ont atteint 135 308 millions de dinars, et cela était dû à l'expansion de l'état dans l'octroi d'aides et des incitations fiscales en faveur des jeunes sans emploi, et tout cela pour acheter la paix sociale, car cette année a été marquée par des changements politiques dans ce qui est connu sous le nom de printemps arabe, qui a conduit le gouvernement à étendre l'octroi de subventions aux jeunes chômeurs.

On constate la même année que les coûts liés à l'Impôt sur les Bénéfices des Sociétés (IBS) ne sont que de 1873 millions DZD, pour continuer à augmenter jusqu'en 2014, cela est dû aux avantages fiscaux accordés non seulement dans le cadre des agences de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ), mais également aux sociétés d'investissement appartenant à l'Agence Nationale de Développement d'Investissements (ANDI).

Le volume des avantages fiscaux et des incitations fiscales accordées par le gouvernement aux jeunes et aux investisseurs a alourdi le fardeau du trésor public, ce qui a récemment incité le gouvernement à annuler l'exonération de la TVA pour les achats qui entrent directement dans le processus d'exploitation des projets dans le cadre de l'ANSEJ, de la CNAC ou de l'ANGEM, la plupart d'entre eux ont été inclus dans le régime de l'impôt forfaitaire unique, où ils commencent à payer la valeur minimale d'impôt dans l'année, qui est estimé à 5000 DZD, et cela comme une mesure pour réduire la charge du trésor et augmenter ses revenus.

### 3.2.4 Programme de conformité fiscale volontaire

L'article 43 de la LFC pour 2015 note qu'il est institué un « programme de conformité fiscale volontaire » en précisant que « les sommes déposées, dans ce cadre, auprès des banques, par toute personne, quelle que soit sa situation, font l'objet d'une taxation forfaitaire libératoire au taux de 7% », rappelle-t-on « Les sources de ces fonds

ou les transactions qui en sont l'origine doivent être légitimes et ne correspondre à aucun acte incriminé par le code pénal et la législation régissant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme », précise le même article. La même disposition de la LFC pour 2015, fixe au 31 décembre 2016 la date limite de mise en œuvre de ce dispositif. (La loi de finances complémentaire pour 2015, 2015)

L'Algérie n'est pas le seul pays à avoir engagé une opération de cette nature. C'est une opération qui vient suite à une accumulation de ressources détenues en cash et conséquemment à des transactions personnelles, familiales ou commerciales et un décalage entre procédure de collecte des ressources et la réactivité des entreprises concernées qui ont entraîné des contraintes qui n'ont pas permis la bancarisation de ces ressources. (Raouya, 2015, p. 2)

### **3.2.5 L'augmentation des taux de certaines taxes & frais**

À travers les Lois de finance des dernières années, Le gouvernement a apporté des modifications à certaines dispositions fiscales. Les modifications les plus importantes figurent dans la loi de finances pour 2017 :

- Augmentation du taux de la taxe sur la valeur ajoutée de 17 à 19% pour le taux normal et de 7 à 9% pour le taux réduit ;
- Soumettre plus-values de cession à titre onéreux des immeubles bâtis ou non bâtis a un taux de 5% ;
- changement des taux d'imposition sur revenu globale, catégorie revenus location de logement d'habitation comme suit :
  - \* 7% libératoires d'impôt, calculé sur le montant des loyers bruts, pour les revenus provenant de la location des habitations à usage collectif ;
  - \* 10% libératoires d'impôts, calculé sur le montant des loyers bruts, pour les revenus provenant de la location des habitations à usage individuel ;
  - \* 15% libératoires d'impôt, calculé sur le montant des loyers bruts, pour les revenus provenant de la location de locaux à usage commercial ou professionnel. Ce taux est également applicable aux contrats conclus avec des sociétés. (La loi de finances pour 2017, Articles 02, 05, 26 et 27, 2017)
- Les locations aux étudiants ainsi que la location de logements collectifs dont la superficie ne dépasse pas 80m<sup>2</sup> ne sont plus exonérés de d'IRG.
- Révision à la hausse des tarifs de la TPP à raison de 1 DA / L pour le gasoil et de 3 DA / L pour l'essence :

**Tableau N°04 : Les tarifs de la Taxe sur les Produits Pétroliers**

N° du tarif douanier	Désignation des produits	Montant DA/HL
Ex.27-10	Essence super	900,00
Ex.27-10	Essence normal	800,00
Ex.27-10	Essence sans plomb	900,00
Ex.27-10	Gasoil	200,00
Ex.27-11	GPL/C	1,00

**Source :** la lettre de DGI N°84-2017.

- Institution d'une taxe d'efficacité énergétique, applicable aux produits importés ou fabriqués localement fonctionnant à l'électricité, aux gaz et aux produits pétroliers, dont la consommation dépasse les normes d'efficacité énergétique prévues par la réglementation en vigueur ;

- Relèvement des tarifs de la taxe sur les pneus neufs importés comme suit :

750 DA pour les pneus des véhicules lourds ;

450 DA pour les pneus des véhicules légers. Le produit de la taxe est affecté comme suit :

35% au profit des communes ;

35% au profit du Budget de l'Etat ;

30 % au profit du Fonds spécial de Solidarité National. (Raouya, La loi de finance pour 2017, un programme pluriannuel, 2017)

#### **4. CONCLUSION**

Cette recherche met en évidence les différentes mesures adoptées par le gouvernement algérien afin d'activer le système fiscal et de le rendre plus rentable après l'effondrement des prix du pétrole à partir de 2014 sur le marché mondial, ainsi que la baisse des revenus de la fiscalité pétrolière. Mais il s'avère que les mesures adoptées par le gouvernement faisaient partie d'une politique conjoncturelle qui n'était valable qu'à court terme, dans le but de réduire le déficit budgétaire résultant de la baisse des prix du pétrole.

Les mesures les plus importantes adoptées par les autorités publiques dans le but précédent : l'annulation de certains régimes d'imposition, tels que le régime de la déclaration contrôlée (BNC) et le régime simplifié ; l'augmentation des taux de certaines taxes et impôts, ainsi que le Programme de conformité fiscale volontaire et en fin le rééchelonnement des dettes fiscales au profit des entreprises et sociétés qui connaissent

des difficultés financières et qui n'ont pas pu payer les droits fiscaux et les amendes attachés.

**Malgré les mesures fiscales adoptées par le gouvernement pour compenser la baisse des prix du pétrole sur le marché international, ces mesures ont contribué dans une mesure limitée au financement du budget de l'état, et ceci est dû au phénomène d'évasion fiscale.**

La mise en œuvre du système fiscal algérien ne passe pas par les politiques conjoncturelles, mais nécessite plutôt une réforme et un ensemble de recommandations, que nous proposons ci-dessous :

- Assurer une bonne formation aux agents de l'administration fiscale notamment dans le domaine du contrôle fiscal et la comptabilité des entreprises selon le nouveau système, Afin de découvrir chaque tentative de fraude ;
- Réviser les lois sur les investissements étrangers en Algérie et créer des lois garantissant le droit de l'État de recouvrer l'impôt auprès des investisseurs étrangers ;
- Le Recensement de tous les contribuables actifs dans l'économie informelle ;
- La mise en œuvre du système d'information fiscale en reliant l'administration fiscale avec d'autres organismes publics ;
- Inclusion de l'administration fiscale dans une administration électronique sophistiquée.

## Liste des références

- Banque d'Algérie. (2012). *évolutions financières et monétaires pour les années 2010 et 2011*, Algérie: Banque d'Algérie. consulté sur [www.bank-of-algeria.dz](http://www.bank-of-algeria.dz)
- Banque d'Algérie. (2017). *évolutions financières et monétaires pour les années 2015 et 2016*. Rapport de la Banque d'Algérie, Algérie. consulté sur [www.bank-of-algeria.dz](http://www.bank-of-algeria.dz)
- Boukhari, F., & Touat, N. (12, 13 mai 2014). L'impact des réformes fiscales sur le soutien à l'économie algérienne. *Le deuxième colloque international sur les réformes fiscales et le développement économique en Algérie*. Blida, Algérie: université de Blida.
- Ellwanger, R., Sawatzky, B., & Zmitrowicz, K. (automne 2017). Les facteurs à l'origine de la baisse des prix du pétrole en 2014. *Revue de la banque du canada*. consulté sur [www.banqueducanada.ca](http://www.banqueducanada.ca)
- fioulmarket . (2016). *Baisse du prix de pétrole :qu'elle cause et comment relancer le marché*. consulté sur [www.fioulmarket.fr](http://www.fioulmarket.fr)
- La loi de finances complémentaire pour 2015. (2015, Juillet 23). *Journal officiel de la République algérienne, Ordonnance n° 15-01(N° 40)*, 13,14. Algérie.
- La loi de finances pour 2017, Articles 02, 05, 26 et 27. (2017). *Journal officiel de la République algérienne(n° 77)*, 12. Algérie.
- Mahtout, S. (2019). Le système fiscal algérien : Analyse et évaluation des performances du dispositif du contrôle fiscal. (u. d'Adrar, Éd.) *Journal of Economic Integration*, 07(04), 132.
- Raouya, A. (2013). *La flagrance fiscale Pour un contrôle fiscal plus efficace*. Algérie: DGI.
- Raouya, A. (2015). *Le programme de conformité fiscale volontaire: Pour une relation basée sur la confiance*. Algérie: DGI.
- Raouya, A. (2017). *L'impôt forfaitaire unique, Une simplification significative des procédures*. Algérie: DGI.
- Raouya, A. (2017). *La loi de finance pour 2017, un programme pluriannuel*. Algérie: DGI.
- Raouya, A. (2017). *Le rééchelonnement des dettes fiscales des entreprises en difficultés financières des facilitations fiscales substantielles*. Algérie: DGI.
- Thévard, B. (novembre 2012). *L'Europe face au pic pétrolier*. consulté sur <http://www.indipendenzaenergetica.it>,